

### Compte-rendu du Comité Syndical du 3 Novembre 2014

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 3 Novembre 2014 à 18h30 en visio conférence entre Privas (antenne du Syndicat) et Annonay (Château de Déomas), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 13 Octobre 2014, séance pendant laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 3 novembre sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Représentant</b>	<b>Présent(e) ou suppléé(e)</b>	<b>Suppléé(e) par Pouvoir donné à</b>
LOUCHE Alain	CA Privas Centre Ardèche	X	
LOUCHE Barnabé	CA Privas Centre Ardèche	X	
BERNARD Jérôme	CA Privas Centre Ardèche	X	
CUER Eric	CDC Barrès-Coiron	X	
PAQUELET M. Claire	CDC Beaume-Drobie		
POT Laurent	CDC Berg et Coiron		
PICARD Frédéric	CDC Val'Eyrieux		
BOYER Aïda	CA du Bassin d'Annonay		
THOMAS Alain	CA du Bassin d'Annonay	X	
VERMOREL André	CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
SENECLAUZE Bruno	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais		
CLUZEL Michel	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais		
BUGAUD Michel	CDC du Vinobre	X	SARTRE Jacques
CIMAZ Michel	CDC Pays de Vernoux	X	
M. le Président	CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises		
VIZIER Christian	CDC Porte de DrômArdèche	X	
GRIBET Jacky	CDC Porte de DrômArdèche		
VALLON Raphaël	CDC Porte de DrômArdèche		
CLUTIER Francis	SITHERE		
TOURETTE Mallaita	SIRP		
TAULEIGNE Lise	Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche		
QUINKAL Maurice	SERENA	X	
CAUSSE René	Syndicat d'Etude du Bassin Versant du Chassezac		

DORP Daniel	Syndicat Eyrieux Clair		
LEFEBVRE Jean-Pierre	Troisième collège		
GOMEZ DE MERCADO France	Troisième collège	X	
PETITJEAN Gilbert	Troisième collège	X	
BALTHAZARD Catherine	Troisième collège		
NOUGIER Luc	Troisième collège		
BOURGEOIS David	Troisième collège		
FRANCOIS Jacques	Troisième collège	X	
CHAMBON Dominique	Troisième collège	X	
GRANGE Louis	Troisième collège		
GIRAUD Pascale	Troisième collège		
VERNET Laurent	Aubenas		
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	X	
GRIFFE Gérard	Le Teil	X	
FINIELS Martine	Conseil Général Ardèche		
LACOMBE Denis	Conseil Général Ardèche		
L'HERMINIER Raoul	Conseil Général Ardèche		
DUBAY Jacques	Conseil Général Ardèche		
ALEXANDRE Jacques	Conseil Général Ardèche		

*Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.*

*En visioconférence entre Privas, Annonay*

*Ouverture de la séance à 18h30*

La précédente convocation au comité syndical n'ayant permis d'atteindre le quorum, l'ordre du jour du comité initialement prévu le 13 octobre est repris en l'état.

#### ***1- Approbation du PV du Comité Syndical du 16 juin 2014***

Aucune remarque de la part des délégués.

#### ***2- Approbation du PV du Bureau Syndical du 7 juillet 2014***

Aucune remarque de la part des délégués.

#### ***3- Approbation du PV du Bureau Syndical du 22 septembre***

Aucune remarque de la part des délégués.

#### ***4- Désignation des délégués du Comité Syndical auprès de différentes structures :***

- **ADeP – (Association pour le développement des E-procédures)**, fondée par M. Alain Risson, siège à Gluiras. Barnabé Louche est désigné délégué
- **FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)** Les réunions se tenant sur Paris, M. Quinkal se propose. Il insiste sur l'importance d'une représentation des Inforoutes afin

- d'assurer une certaine prise en compte du numérique. M. Quinkal est désigné délégué.
- **Adullact - ( Association des développeurs et utilisateurs de Logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales)**, en l'absence de candidats M. Maurice QUINKAL propose de désigner un délégué à l'Adullact lors du prochain bureau syndical.
- **CybArdèche** : association créée à l'initiative des 3 chambres consulaires (CCI, chambre des métiers et chambre d'agriculture) qui a pour but la sensibilisation numérique des acteurs économiques, hébergée dans les nouveaux locaux de la CCI à Privas. Ceci représente environ 2 ou 3 réunions par an – M. Dominique CHAMBON se désigne volontaire, il est nommé délégué.
- **Club euro sud Rhône-Alpes** : structure d'accompagnement au montage des dossiers FEDER – Mme Stella BSERENI se désigne volontaire
- **Fédération Nationale de Sport Numérique** – association visant à développer une activité mêlant sport et numérique. Elle organise notamment des tournois avec des enfants de 8 à 14 ans environ. Sur proposition du président et sans objection, M. Alain LOUCHE est désigné délégué

### 5 – Modification du PV du Comité Syndical du 16 juin 2014

Mme Stella Bsereni propose une modification du PV du comité Syndical du 16 juin 2014. En effet, la sous-préfecture demande au SMI, par retour des délibérations, de définir les limites fixées par le Comité Syndical à M. Quinkal pour réaliser un emprunt. Il est proposé d'indiquer un montant de 200 000 euros pour les lignes de crédit.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

### 6 – Décision modificative du budget principal

Suite à la mise en place d'une carte d'achat public et aux recrutements d'agents contractuels il est proposé d'effectuer la DM suivante

6132	Locations Immobilières	- 5 544,82 €
64131	Rémunération	+14 000 €
6616	Intérêts bancaires	+ 500 €
673	Titres annulés	- 8000 €
6811	Dot. Aux Am. Et P.	- 955,18€

Total Dépenses de fonctionnement 0,00 €

21318 Autres Bâtiments Publics	- 955,18€
Total dépenses Investissements	- 955,18€

21318 Autres Bâtiments Publics	- 955,18€
Total recettes Investissements	- 955,18€

Pas de questions particulières : pas d'opposition, pas d'abstention, cette proposition est adoptée à l'unanimité

### 7- DM régie industrielle et commerciale

Le SMI voit son activité de vente de matériel augmenter, il est donc proposé au Comité Syndical d'effectuer la décision modificative suivante : augmentation de vente

607 Achats de marchandises	+ 25 000€
607 Vente de marchandises	+ 25 000€

Question de M. Dominique CHAMBON : le matériel est-il vendu à un tarif supérieur à celui de l'acquisition ?

M. Bayle indique la décision du Comité Syndical du 2 février 2009 qui précise qu'il est appliqué une majoration de 15 % afin de couvrir les frais de gestion, de livraison et d'installation sur site.

Pas d'opposition ni abstention, cette proposition est votée à l'unanimité

#### **8- Création de deux postes de titulaires de la fonction publique**

Pour deux agents du SMI en catégorie C, les contrats arrivent à échéance. Afin de ne pas avoir à recruter puis former du nouveau personnel et sachant que ces agents donnent entière satisfaction, M. Maurice QUINKAL propose la création de deux postes d'adjoint technique de deuxième classe et de nommer dessus les agents en place : Athénée ROUBIN et Brice THIEBAUD.

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

#### **9 – Convention avec la Communauté d'Agglomération du Bassin D'Annonay pour le futur local des Inforoutes.**

Suite au point 8 du bureau du 22 septembre, le Bureau Syndical doit autoriser M. Quinkal à signer la convention que présentera la Communauté d'Agglomération d'Annonay. Celle-ci vise à définir les modalités de location des nouveaux locaux Inforoutes à Vidalon.

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

#### **10- Reprise d'une provision**

Par délibération du 12 octobre 2009, le Comité Syndical a approuvé la constitution d'une provision pour risque de désengagement progressif des partenaires.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à une reprise de provisions de 1000 euros à affecter à l'article 7815.

Cette décision est purement administrative et prévue au budget.

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

#### **11- Répartition des charges entre budget général et le budget régie**

L'ensemble du personnel étant rémunéré sur le budget principal, il est proposé d'affecter une somme de 264 200 euros en dépenses sur le budget de la régie industrielle et commerciale, le montant identique est inscrit en recettes au budget principal.

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

#### **12- Contribution du CG07 pour l'année 2014**

Les nouveaux statuts du Syndicat prévoient que « le Département de l'Ardèche verse chaque année une contribution fixée par délibération du Comité Syndical ».

La somme proposée est de 230 000 euros comme l'an passé.

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

#### **13- Convention avec le CG07 pour l'achat d'un profil acheteur**

Dans le cadre de la mutualisation de moyens engagée avec le Conseil Général de l'Ardèche, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer une convention afin de lancer un appel d'offres commun pour retenir un profil acheteur sur la plateforme des marchés publics (+ de 200 collectivités ont un compte sur cette plateforme).

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

Autorisation est donnée, à l'unanimité, par le Comité Syndical à M. Le Président pour signer cette convention.

#### **14 - Validation du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est identique au dernier sauf en dernière page où il est ajouté un article concernant l'absentéisme :

- Si ce taux d'absentéisme est inférieur à 20% pas d'abattement
- entre 20 et 40% abattement à 50 %
- Supérieur à 40% 100% d'abattement

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

#### **15 – Points divers**

M. Le Président demande à Garlann NIZON de faire un retour sur les deuxièmes assises de la médiation numérique qui se sont tenues en octobre à Bordeaux.

Il fait également un retour sur la présence du SMI en Roumanie sur invitation de l'Ambassade de France sur un colloque de 3 jours ayant pour thème « ruralité et innovation ». Garlann NIZON y a présenté la démarche autour de la présence dans les territoires des structures d'accompagnement au numérique, lieux vecteur d'innovation sociale et d'accès au service public.

M. Alain THOMAS précise que la commune d'Annonay et la communauté de communes ont signé leur adhésion à GéoArdèche. Il invite les autres collectivités à en faire de même vu la qualité et l'intérêt de ce service.

M. Maurice QUINKAL indique que le maire de Saillans (commune de Drôme) a demandé son adhésion au SMI. Cette commune souhaite notamment un accompagnement autour de la démocratie participative.

Pas d'opposition ni abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité

Lors du dernier comité syndical certains membres ont manifesté le souhait d'obtenir les coordonnées des autres membres afin d'organiser plus facilement du co-voiturage. M. Bayle précise que ce service est en cours d'implémentation sur GéoArdèche

D'autre part, il est précisé que de nombreux projets sont en cours de réflexion sur cette plateforme, notamment pour ce qui concerne les Plans communaux de sauvegarde.

M. Barnabé LOUCHE, propose que le SMI soit facilitateur de l'appel au don d'une association de lutte contre la Cynips, afin de sauver les châtaigniers Ardéchois. Ainsi, il propose que le SMI installe gratuitement un bouton redirigeant vers le site de dons sur les sites web des communes volontaires. Cette idée sera étudiée par l'équipe technique puis proposée lors de la prochaine réunion de bureau (le 17/11).

La séance est close à 19h20